

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE D'EXAMINER LE PROJET DU BUDGET 2015

Au Conseil communal de Ballaigues,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission des finances s'est réunie en compagnie de MM. Raphaël Darbellay, Syndic et Municipal chargé des finances et M. Marc Michaud, boursier communal, le jeudi 20 novembre 2014. La commission les remercie pour tous les éclaircissements et les réponses apportées aux questions posées.

Considérations générales

Le budget présenté par la Municipalité peut être qualifié d'équilibré avec un léger déficit de CHF 124'852.- soit de 1.7% du total des revenus. Par rapport au budget 2014, les charges augmentent d'environ CHF 600'000.-. Le niveau d'entretien des immeubles et routes s'accélère de CHF 100'000.- à CHF 723'6000.- (CHF 619'500.- en 2013, CHF 511'183.- en 2012) alors que la participation à des charges cantonales (facture sociale) augmente d'environ CHF 350'000.- tout comme notre participation à la péréquation de CHF 80'000.- et à diverses associations de communes de CHF 20'000.-. Le solde d'augmentation de CHF 40'000.- se ventile entre différents postes.

Par ailleurs, les revenus d'impôts de la Commune de Ballaigues dépendent beaucoup de la bonne marche des affaires des entreprises. Les contacts réguliers entretenus par le Syndic avec les différentes industries laissent penser que les revenus d'impôt des personnes morales devraient être stables.

A noter que le service des eaux, les ordures ménagères et décharge ainsi que le réseau d'égouts et d'épuration sont soumis à la TVA car ces chapitres génèrent un chiffre d'affaire supérieur à CHF 100'000.-.

De plus, outre les salaires, désormais toutes les charges sociales et autres ont été imputées à chaque chapitre (compte), ce qui augmente les charges et évite que ces chapitres ne génèrent un bénéfice indu. En effet, les comptes de l'eau, des ordures ménagères et décharge ainsi que le réseau d'épuration ne peuvent être bénéficiaires. Le bénéfice doit être comptabilisé en provision spécifique à ce chapitre (compte) qui ne peut, alors, être utilisée que dans le but spécifique pour lequel elle a été attribuée.

La commission a aussi constaté la baisse de la moralité des paiements avec des provisions, frais de poursuites et contentieux plus importants ce qui touche les comptes 110.319.2, 210.318.0 et 210.330.1.

En complément aux remarques déjà données par la Municipalité, la commission tient à détailler les points suivants :

1. Administration Générale

- 110.319.0 La plus grosse partie de ce poste est une cotisation à l'ADNV.
- 150.365.1 La Commune faisait auparavant un don en argent à la bibliothèque communale qui apparaissait au 150.365.0, elle a créé un compte spécifique car la bibliothèque est désormais gérée sous la responsabilité de la Commune.

2. Finances

- 210.400.1 Les revenus d'impôts ont été estimés avec la plus grande prudence.
- 210.400.2
- 210.401.0

3. Domaines et Bâtiments

- 321.318.2 Entretien du sentier des Gorges de l'Orbe, part de la Commune de Ballaigues.
- 321.318.3 Augmentation durable suite à l'amendement voté par le Conseil l'an dernier.
- 355.318.6 Il s'agit de l'assurance ECA (commentaire valable pour tous les comptes 318.6).
- 356.427.1 Cette location était précédemment comptabilisée sous le compte 354.427.1
- 358.331.0 L'amortissement comptable prévu correspond à l'amortissement des prêts financiers (prêt LIM + prêt UBS).

4. Travaux

RAS

5. Instruction publique et cultes

- 520.352.3 La participation est calculée sur la base du nombre d'élèves et du nombre d'habitants. Ces deux données étant en augmentation à Ballaigues, notre participation augmente aussi.
- 580.312.0 Le chauffage au gaz coûte plus cher que budgeté en 2014.

6. Police

- 650.301.0 Il s'agit d'un compte comptabilisant directement les soldes liés à des prestations demandées directement par la Commune de Ballaigues au Corps des sapeurs pompiers (par exemple, surveillance feu 1^{er} août, diverses manifestations, etc).

7. Sécurité sociale

720.307.1 Le total des heures passées par des enfants de Ballaigues dans la structure FAJE/AJOVAL est de 8309 heures en 2013.

La marge d'autofinancement ressortant du présent budget est modeste à CHF 240'148.- (résultat + amortissements + provision) contre CHF 243'486.- pour le précédent budget. Elle ne permettra pas de faire face aux investissements de CHF 2'150'000.- prévus en 2015. Un recours à l'emprunt pour tout ou partie du projet de CHF 1'500'00.- (Grand-Rue/Entrée Dentsply) sera donc nécessaire, le reste des investissements pouvant probablement être financé par les liquidités courantes.

La commission constate avec satisfaction que le plan d'investissement 2011-2016 aura été suivi, sauf le bâtiment de la Poste qui requiert encore quelques réflexions, notamment liées à la durabilité de la présence de la Poste à Ballaigues. Il est donc légitime de ne pas précipiter un investissement sur ce bâtiment, surtout que la dépense s'avère plus importante qu'indiquée au budget d'investissement.

Enfin, la commission invite la Municipalité à faire un toilettage des provisions au bilan et ne conserver au bilan que les postes de provisions obligatoires ou rendues nécessaires par mesure de clarté et de prudence et ne doter, lorsque cela est judicieux, que la provision générale.

Pour terminer, la commission a pu constater la complexification constante de la comptabilité des communes et se félicite d'avoir un boursier parfaitement formé et au point. Celui-ci suit régulièrement des cours de perfectionnement.

Conclusion

En conclusion du présent rapport, la commission demande au conseil communal :

- d'accepter le budget 2015 tel que présenté.

La commission des finances était composée de Mesdames et Messieurs :

- Patricia Bourgeois
- Liliane Leresche
- Nathanaël Bourgeois, président-rapporteur
- Jean-François Faivre
- Christian Nyffenegger